

Délibération n° 2019-06-10

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Modification
 simplifiée n° 1 du PLU
 des Pradeaux :
 modification des
 modalités de mise à
 disposition

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

05/12/2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125
 Présents : 87
 Votants : 92
 Pour : 92
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (33) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est exposé que par arrêté du Vice-président en charge de l'urbanisme en date du 19 août 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pradeaux.

Par délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a défini les modalités de mise à disposition du dossier de cette modification simplifiée (rapport de présentation et exposé des motifs) :

- mettre à disposition du public à la mairie des Pradeaux aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 4 novembre au 6 décembre 2019 inclus ;
- porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ; cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie des Pradeaux dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

En amont de cette mise à disposition et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le dossier de la présente modification simplifiée a été transmis aux personnes publiques associées.

Dans son avis, l'État a demandé de transmettre également le dossier à l'Autorité Environnementale au titre de l'examen au cas par cas pour savoir si la procédure est soumise à évaluation environnementale. Cet envoi ayant été réalisé le 10 octobre et la MRAE ayant 2 mois pour rendre son avis, les dates de mise à disposition du dossier doivent donc être modifiées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2019 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

VU la délibération du conseil municipal des Pradeaux en date du 25 février 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrête ADE-2019-013 en date du 19 août 2019 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme des Pradeaux ;

VU la délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 définissant les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme des Pradeaux ;

VU le dépôt du dossier auprès de la MRAE en date du 10 octobre 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE, à l'unanimité de décaler la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du PLU des Pradeaux aux dates suivantes : du jeudi 2 janvier au lundi 3 février 2020 inclus. Les autres modalités de cette mise à disposition (lieu, horaires, information de la population par un avis spécifique) restent inchangées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, et à la mairie des Pradeaux durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 16/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 16/12/2019

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL_2019_06_10-DE